

Nouveaux droits pour la vie familiale des salariés : les changements déjà intervenus et ceux à venir



Une série de mesures destinées à préserver la vie familiale des salariés a été engagée. Quels sont les nouveaux droits du salarié qui prend son congé paternité ? Quels congés peut-on et pourra-t-on prendre en cas de maladie ou décès d'un enfant ? Quel accompagnement en cas de fausse couche ou de règles douloureuses ? Les réponses d'Anne-Lise Castell, juriste aux Editions Tissot, éditeur spécialiste du droit social.

Un congé de paternité renforcé

Le congé de paternité et d'accueil de l'enfant a connu plusieurs changements depuis le débit de l'année et d'autres sont encore attendus ces prochains mois.

• Intéressement et participation : les congés de paternité sont désormais assimilés à des périodes de



présence pour le calcul de la répartition de la prime, au même titre que les périodes de congé de maternité.

• Ancienneté : la durée du congé paternité est dorénavant assimilée à une période de travail effectif pour la comptabilisation de l'ancienneté.

Une avancée importante puisque différents dispositifs sont dépendants de l'ancienneté (prime d'ancienneté, indemnité de licenciement, etc.).

• Maintien des avantages acquis : la loi prévoit désormais que le salarié conserve le bénéfice de tous les avantages qu'il a acquis avant le début de son congé de paternité. Il s'agit notamment de garantir le maintien des congés payés acquis.

Les nouveautés annoncées en 2023

Dans le cadre d'un plan interministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes, les pouvoirs publics ont prévu :

- de faciliter l'indemnisation des congés paternité (et maternité) notamment en diminuant la durée d'affiliation nécessaire de 10 mois à 6 mois ;
- d'engager un dialogue avec les partenaires sociaux visant à augmenter le nombre d'autorisations d'absence pour le coparent qui souhaite assister aux rendez-vous médicaux prénataux.

Les congés pour événements familiaux prennent en compte de nouvelles situations et vont s'allonger

• le congé pour l'annonce du handicap, d'une pathologie chronique nécessitant un apprentissage thérapeutique ou d'un cancer chez un enfant d'un salarié

Depuis le 30 mars 2023, un décret liste les maladies chroniques qui peuvent justifier ce congé, d'une durée de 2 jours minimum :

- les maladies particulièrement coûteuses et nécessitant un traitement long, comme la mucoviscidose, le diabète type 1 et type 2 ;
- les maladies rares répertoriées dans la nomenclature Orphanet ;- les allergies sévères.

• Le congé pour décès d'un enfant

Actuellement il est de 5 jours pour le décès d'un enfant, ou de 7 jours ouvrés si l'enfant est décédé avant ses 25 ans, ou si, quel que soit son âge, l'enfant décédé était lui-même parent.

Un projet de loi prévoit d'augmenter le nombre de jours accordés aux parents qui font face à ces deux congés :

- à l'annonce de la survenue du handicap, d'une pathologie chronique ou d'un cancer chez un enfant : au moins 5 jours au lieu de de 2 ;
- au décès de leur enfant : 12 jours au lieu de 5.

Nouveauté : les salariées mieux protégées en cas de fausse couche ou de règles douloureuses Plusieurs propositions de loi souhaitent étendre les droits et la protection des salariées.

• Le congé de fausse couche : un congé spécifique de 5 jours minimum pour la mère ou son (ou sa) partenaire, figure dans deux propositions de loi du 18 avril et du 10 mai 2023. A suivre ! Bon à savoir :



Certaines branches ont déjà négocié un tel congé en cas de fausse couche mais aussi d'IVG.

• Une nouvelle protection contre le licenciement en cas de fausse couche tardive

L'employeur ne pourrait plus rompre le contrat de travail d'une salariée victime d'une fausse couche tardive pendant les 10 semaines qui suivent une interruption spontanée de grossesse médicalement constatée ayant eu lieu entre la 14e et la 21e semaine d'aménorrhée incluses.

Cette protection ne jouerait pas toutefois en cas de faute grave de l'intéressée ou d'impossibilité de maintenir son contrat pour un motif étranger à l'interruption spontanée de grossesse.

• Indemnisation sans carence en cas de fausse couche

Pour les arrêts de travail prescrits au plus tard à partir du 1er janvier 2024, qui font suite à une interruption spontanée de grossesse ayant eu lieu avant la 22e semaine d'aménorrhée, l'indemnité journalière de Sécurité sociale serait accordée sans délai de carence (normalement de 3 jours).

• Santé menstruelle des femmes

Lorsqu'une salariée souffre d'endométriose ou de règles douloureuses (dysménorrhée) un arrêt maladie spécifique serait créé, de 13 jours maximum par an pour une durée de 2 jours maximum par mois avec une indemnisation dès le 1er jour.

Il est aussi envisagé d'imposer dans les accords ou chartes sur le télétravail l'obligation de prévoir les modalités d'accès de ces salariées à une organisation en télétravail. Et d'inscrire dans le règlement intérieur des mesures pour prendre en compte la santé menstruelle (par exemple l'installation de sanitaires avec point d'eau ou la mise à disposition de protections hygiéniques).

Anne-Lise Castell des Editions Tissot pour Réso Hebdo Eco



Ecrit par le 3 novembre 2025



Anne-Lise Castell ©Gilles Piel

Carole Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et la formation



professionnels. : « Les TPE et PME se sont appropriées les dispositifs d'apprentissage »



Une réforme des lycées professionnels engagée pour former au plus près des besoins des entreprises, des dispositifs renforcés en matière d'apprentissage et d'alternance, une nouvelle mouture du contrat de professionnalisation sans limite d'âge en passant par une VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) renouvelée et améliorée... Des sujets qui font résonnance dans l'écosystème entrepreneurial en proie aux difficultés de recrutement et à la veille d'une future loi travail. Le point avec Carole Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et la formation professionnels.



Les difficultés de recrutement s'affichent comme une des préoccupations majeures de la sphère entrepreneuriale. La formation professionnelle, sous toutes ses formes, peut-elle permettre d'y remédier, du moins en partie ?

Carole Grandjean: C'est notamment un levier à actionner pour pouvoir recruter à court terme. Les dispositifs, aujourd'hui mis en place et en évolution pour répondre aux réels besoins des entreprises, peuvent permettre, à une certaine échelle, de tenter de pallier une partie de ces difficultés de recrutements. La réforme des lycées professionnels, en cours, ou encore la continuité des politiques engagées en faveur de l'apprentissage et de l'alternance y participent, mais les choses vont beaucoup plus loin. C'est toute l'approche du monde du travail qui se doit d'évoluer pour faire face aux grandes mutations actuelles et à venir, c'est tout l'objectif de la future loi travail.

Les derniers chiffres de l'apprentissage, près de 840 000 apprentis dans l'Hexagone, tentent à démontrer que la sphère entrepreneuriale s'est appropriée les différents dispositifs, mais est-ce réellement le cas des TPE-PME ?

Huit apprentis sur dix aujourd'hui sont embauchés dans les TPE et PME. Elles se sont réellement (ré)appropriées l'apprentissage et l'alternance et cela concerne tous les secteurs d'activité et les niveaux de diplômes. Nous sommes en bonne voie pour atteindre le million d'apprentis annoncé pour la fin 2027. C'est un signe de la réussite de la loi de 2018 et de la réforme de l'apprentissage engagée dans le cadre de la TVP (Transformation de la voie professionnelle).

Le prolongement jusqu'à la fin 2027 de l'aide de 6 000 € à l'embauche d'un apprenti ou d'un alternant y est-il également pour quelque chose ?

C'est un soutien que le président de la République a souhaité voir prolonger jusqu'à la fin de son quinquennat. Les entreprises qui recrutent un jeune en apprentissage investissent d'abord du temps et beaucoup d'énergie pour les former et les accompagner. Cet effort financier substantiel est un marqueur politique fort de soutien durable à cette voie de formation.

« Il nous faut actuellement faire réellement reconnaître les compétences ! Aujourd'hui, la VAE apparaît comme un dispositif trop complexe et donc peu utilisé. L'idée est d'expérimenter une VAE inversée. »

L'aspect quantitatif de l'apprentissage ne semble plus être à démontrer, mais les ruptures de contrat sont également présentes. La question de l'accompagnement et du suivi se pose ?

Elles sont primordiales et même si le taux d'insertion post-apprentissage est bon (environ sept apprentis sur dix sont en situation d'emploi après leur parcours), l'accompagnement pendant la formation et post-formation est indispensable tout comme sur la qualité de l'apprentissage. La montée en puissance du nombre d'apprentis exige un véritable effort en faveur du maintien de la qualité des apprentissages. L'apprentissage a fait ses preuves pour l'emploi des jeunes, mais il faut aujourd'hui l'orienter vers les publics qui en ont le plus besoin et notamment les apprentis en situation de handicap.



La réforme des lycées professionnels entrera progressivement en vigueur au début de la rentrée prochaine, les quatre groupes de travail sur le sujet viennent de rendre leur copie, quel est le principal objectif de cette réforme ?

C'est de faire du lycée professionnel une véritable voie de réussite pour les jeunes et de les former au plus proche des besoins des entreprises. Trop de jeunes peinent à trouver un emploi après l'obtention de leur diplôme ou décrochent trop rapidement lorsqu'ils poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur. Il nous faut diminuer le nombre de décrocheurs (deux tiers de décrocheurs scolaires sont issus des lycées professionnels) et rapprocher réellement l'école de l'entreprise pour faire face aux enjeux des compétences. Cette réforme est structurelle et résolument tournée vers les jeunes. L'un des objectifs est de prendre en compte leurs singularités, leur transmettre le goût de l'engagement dans leurs propres parcours, les former aux enseignements généraux et ainsi les préparer à l'emploi et accompagner celles et ceux qui le souhaitent vers une poursuite d'études réussie.





Carole Grandjean. © Emmanuel Varrier-Tablettes Lorraines

À l'occasion des différentes Assises territoriales du travail en vue de la future loi sur le travail, vous avez notamment évoqué la mise en place future d'une VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) améliorée. C'est-à-dire ?

Il nous faut actuellement faire réellement reconnaître les compétences! Aujourd'hui, la VAE apparaît comme un dispositif trop complexe et donc peu utilisé. L'idée est d'expérimenter une VAE inversée. Je n'attends pas d'avoir dix ans d'expérience pour faire reconnaître mes compétences. Cette nouvelle VAE permettra la construction d'un parcours de formation en entreprise, en situation de travail et en organisme de formation au plus près des besoins des employeurs. Ces parcours seront accompagnés dans le cadre de cette VAE pour une montée en compétence individualisée. Aujourd'hui, 30 000 parcours annuels de VAE sont comptabilisés, nous souhaitons atteindre les 100 000 d'ici la fin du quinquennat.

Un contrat de professionnalisation sans limite d'âge a été également évoqué. Comment pourrait-il s'articuler ?

C'est l'un des moyens pour permettre, et surtout sécuriser, les transitions et les mobilités professionnelles. Il faut être plus souple et plus efficace pour accompagner ces transitions qui sont de plus en plus présentes du fait des mutations économiques. Changer de métier ou monter en compétences pour réorienter sa vie professionnelle se doit d'être sécurisé. Ce contrat de professionnalisation sans limite d'âge entend répondre à cette problématique. La personne qui souhaite se former, à n'importe quel âge, pourra le faire avec toute l'assurance, financière notamment, nécessaire.

Est-ce un moyen pour pallier la problématique de l'emploi des seniors?

Ce contrat pourrait s'afficher comme une réponse mais il est indispensable de travailler sur le sujet pour aboutir à un véritable parcours sécurisé.

Propos recueillis par Emmanuel Varrier des <u>Tablettes Lorraines</u> pour <u>RésoHebdoEco</u>

Loi travail en vue...

Repenser le travail ! Objectif affiché de la future loi travail aujourd'hui en cours de préparation et qui pourrait voir le jour d'ici l'été. Un volet conséquent concernera « la formation et l'accompagnement des travailleurs », comme l'a assuré Carole Grandjean, ministre déléguée à l'Enseignement et la formation professionnels, à l'occasion des Assises territoriales du travail dans le Grand Est, le 28 février dernier sur le campus de Maxéville du Pôle Formation de l'UIMM Lorraine. « Cette loi est l'occasion de repenser l'approche du travail qui doit s'ajuster aux grandes mutations économiques, écologiques, démographiques et numériques (...) Une approche plus territoriale vis-à-vis du travail est nécessaire. L'enjeu consiste notamment à déployer un dialogue social territorial permettant de s'ajuster à l'histoire, aux perspectives et au choix de chaque territoire. »

VAE : un groupement d'intérêt public

Une VAE (Valorisation des acquis de l'expérience) inversée! C'est l'un des vastes chantiers engagés aujourd'hui par le gouvernement, histoire d'en faire un réel levier de l'évolution professionnelle. Un



groupement d'intérêt public est en train de se dessiner. Ce nouveau dispositif pourrait être opérationnel à partir de septembre prochain.

Grève liée à la réforme des retraites Quelles conséquences pour les salariés, grévistes ou non ?



De nombreux salariés pourraient être tentés de prendre part à la journée nationale de grève contre la réforme des retraites ce mardi 7 mars. Quelles possibilités ont-ils de le faire ? Y a-t-il forcément une perte de salaire ? Les représentants du personnel peuvent-ils poser des heures de délégation ? Quid des salariés non-grévistes qui rencontreraient des difficultés pour venir travailler ? Le point avec Anne-Lise Castell, juriste aux <u>Editions Tissot</u> (éditeur spécialiste du



droit social).

Qui peut faire grève?

Pour ne pas justifier de sanctions contre les grévistes, la grève doit :

- consister en une interruption collective du travail. Il n'est pas nécessaire que tous les salariés ou la majorité des salariés de l'entreprise y participent mais il en faut au moins 2. Par exception, un salarié interrompant seul le travail pour obéir à un mot d'ordre de grève nationale reste protégé par le droit de grève ;
- entraîner une cessation totale du travail. La grève perlée ou du zèle est une forme illégale d'exercice du droit de grève ;
- être fondée par des revendications professionnelles.

La grève contre la réforme des retraites remplit bien ces 3 conditions. Les salariés qui décideraient de faire grève ne peuvent donc pas être sanctionnés.

Quelles conséquences sur le salaire pour les grévistes ?

Les salariés du secteur privé souhaitant faire grève n'ont pas à informer leur employeur de leur intention, contrairement à ceux du secteur public. L'employeur doit, en revanche, avoir connaissance des revendications au moment de l'arrêt de travail.

En principe, rien n'oblige l'employeur à maintenir le salaire du personnel en grève puisque le contrat de travail est suspendu. Il peut donc opérer une retenue sur salaire correspondante à la durée de l'absence pour grève, qualifiée sur le bulletin de salaire d'« absence non rémunérée ». Toutefois, la perte de salaire subie par les salariés grévistes est parfois compensée par l'employeur dans le cadre d'un accord de fin de grève ou dès lors que l'employeur a commis un manquement grave et délibéré.

Le cas particulier des représentants du personnel et des heures de délégation : La grève ne suspend pas leur mandat. Les élus du CSE ont donc la possibilité légale de poser des heures de délégation pendant le temps de grève, ce qui entraine un maintien de leur rémunération.

Le salarié non-gréviste empêché d'accéder à son lieu de travail à cause des transports est-il rémunéré ?

Un salarié absent ou en retard en raison de la grève des transports ne commet pas une faute. L'employeur ne peut donc pas le sanctionner. Le salarié doit toutefois l'informer de son absence.

L'employeur n'est pas tenu au paiement des heures d'absence, sauf dispositions particulières de la convention collective ou du règlement intérieur. Mais d'autres solutions peuvent être envisagées pour les salariés empêchés par une grève :

• L'employeur peut mettre en place un covoiturage, ou organiser lui-même le transport de ses salariés par un système de navette, par exemple,

- Il peut également s'arranger avec ses salariés en faisant récupérer les heures perdues en partant un peu plus tard le soir,
- Le salarié peut aussi choisir de poser un jour de congé payé ou un jour de RTT,
- Il est enfin possible d'avoir recours au télétravail pour les salariés dont le domicile est équipé (ordinateur, connexion internet), et dont les missions le permettent selon l'accord collectif ou la charte sur le télétravail. A défaut, un simple accord formalisé par tout moyen avec le salarié suffit.

Compte tenu de l'annonce par les syndicats du calendrier de grève, l'employeur pourra aussi anticiper les difficultés de déplacement des salariés (rendez-vous extérieur, déplacement professionnel, formation, etc.) et les décaler.

Par <u>Anne-Lise Castell</u>, juriste aux <u>Éditions Tissot</u> pour RésohebdoEco - <u>www.reso-hebdo-eco.com</u>



Anne-Lise Castell, juriste aux Éditions Tissot



Index d'égalité professionnelle : Les évolutions 2023



Il ne reste que quelques semaines aux entreprises d'au moins 50 salariés pour publier leur index d'égalité professionnelle, le 1er mars 2023. Et ce, même si elles ont publié des mesures de correction ou des objectifs de progression au 1er septembre 2022. Comment calculer et publier correctement l'index ? Les réponses d'Anne-Lise Castell, juriste aux Editions Tissot spécialisées en droit social.

Une obligation d'information renforcée

Les entreprises d'au moins 50 salariés doivent mesurer les écarts de rémunération entre femmes et hommes à partir de 4 ou 5 indicateurs (selon l'effectif).

Elles ont ensuite l'obligation de publier la note globale de l'index et la note obtenue à chacun des



indicateurs sur le site internet de l'entreprise :

- au plus tard le 1er mars de chaque année, les notes doivent rester visibles jusqu'à la publication des résultats l'année suivante.
- de manière visible et lisible, par exemple, sur la page d'accueil ou dans une rubrique facilement identifiable et accessible en deux ou trois clics.
- par tout moyen (courrier papier ou électronique, affichage, etc.) si l'entreprise ne dispose pas d'un site internet. Attention une publication sur un intranet n'est pas suffisante!

Mais aussi de les communiquer à l'administration – via le site Index Egapro du ministère du Travail et au CSE via la Base de données économiques, sociales et environnementales (BDESE). Si le niveau de résultat obtenu est inférieur à 75 points, les entreprises doivent mettre en œuvre des mesures de correction et, le cas échéant, de rattrapage salarial dans un délai de 3 ans.

En 2023, l'administration devra également être informée au plus tard le 1er mars :

- des mesures de correction envisagées ou déjà mises en œuvre (score inférieur à 75 points) ;
- des objectifs de progression de chacun des indicateurs (score inférieur à 85 points) ;
- ainsi que les modalités de publication de ces mesures et de ces objectifs.

Les cas particuliers des indicateurs incalculables...

Lorsqu'il est impossible de calculer la note globale (le nombre maximal de points pouvant être obtenu est de toute façon inférieur à 75), elle n'a pas à être publiée sur le site Internet. Il en va de même si un indicateur n'est pas calculable. Il faut dans ce cas préciser au CSE pourquoi il n'a pas pu être calculé.

Quelles sont les sanctions encourues ?

L'entreprise qui ne respecte pas ses obligations s'expose à un panel de sanctions, civiles ou pénales. Le défaut de publication au 1er mars 2023, des informations relatives aux écarts de rémunération ou de définition de mesures de correction, entraîne dans un premier temps une mise en demeure de l'inspection du travail d'y remédier dans un délai minimum d'un mois. L'entreprise doit alors prouver qu'elle respecte ses obligations ou justifier de sa défaillance, au risque d'essuyer une pénalité qui peut atteindre au maximum 1 % des rémunérations et gains versés aux travailleurs au cours des périodes au titre desquelles l'entreprise ne respecte pas l'une des obligations sur l'égalité professionnelle.

Le défaut de visibilité et de lisibilité des résultats entraîne, lui aussi, une pénalité financière allant jusqu'à 1 % de la masse salariale annuelle. Une pénalité spécifique s'applique également en cas de résultat insuffisant pendant 3 années consécutives.

Enfin, si les indicateurs relatifs aux écarts de rémunération entre les femmes et les hommes et les actions mises en œuvre pour les supprimer n'ont pas été mis à disposition des élus (via la BDESE), un délit d'entrave peut être reconnu (7 500€ d'amende).

Face à ce casse-tête, des offres en ligne existent pour agir vite, éviter les erreurs et fiabiliser le calcul.

Par <u>Anne-Lise Castell</u>, juriste aux <u>Éditions Tissot</u> pour RésohebdoEco - www.reso-hebdo-eco.com

Ecrit par le 3 novembre 2025



Anne-Lise Castell, juriste aux Editions Tissot.

Nîmes, un musée à ciel ouvert avec le pass Romanité



Ecrit par le 3 novembre 2025



Arènes, musée, Maison Carrée, Tour Magne..., Nîmes regorge de monuments historiques. Pour faciliter leur découverte et les rendre accessibles au plus grand nombre, la municipalité a lancé le Pass Romanité. Un ticket unique permettant d'accéder à l'ensemble du patrimoine historique de la capitale gardoise. De quoi flâner dans la ville comme dans un musée. Immersion.

Au détour de chaque rue Nîmes dévoile un peu plus de son patrimoine. Des petits bouts d'histoire précieusement conservés et qui font de la cité un incontournable des amateurs de l'époque romaine et bien plus encore...

La municipalité a mis en place le Pass Romanité. Un ticket unique donnant accès à quatre grands lieux renfermant des bribes de l'histoire locale, française mais aussi européenne. 17 euros, c'est le prix à payer pour s'octroyer le droit de réaliser un voyage dans le temps à travers les monuments nîmois. Un prix qui constitue une remise de 20% par rapport à l'achat de billets d'entrée dans chacun des monuments.



Ecrit par le 3 novembre 2025



Le Musée de la Romanité. Crédit : musée de la Romanité

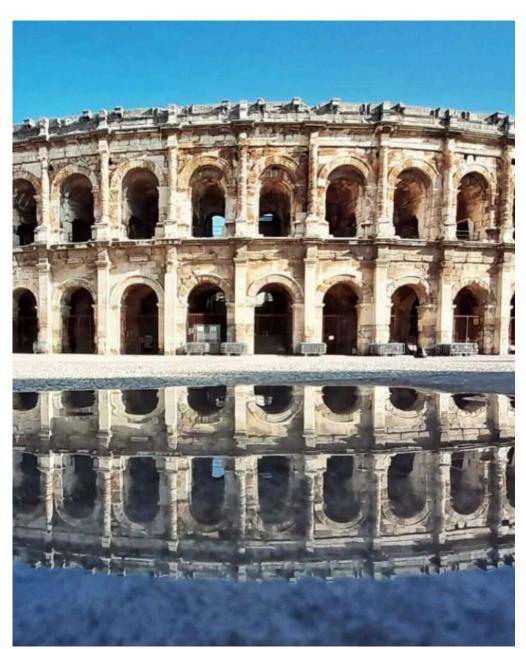
Le musée de la Romanité pour comprendre les origines de Nîmes

Pourquoi ne pas commencer par le Musée de la Romanité ? Ce dernier renferme 25 siècles d'histoires à travers 5000 œuvres exceptionnelles. Afin de rendre la visite la plus immersive possible, de nombreux dispositifs multimédia permettent de découvrir la richesse des œuvres antiques retrouvées dans les soussols de Nîmes et comprendre l'influence de la romanité sur le territoire. Les origines de Nîmes sont ici évoquées, allant de l'époque gauloise à celle contemporaine. De quoi découvrir l'influence de la romanité au fil des siècles.

La visite démarre par les vestiges d'un fronton monumental qui orne l'atrium central du musée. Par la suite, l'escalier à double révolution entraîne le visiteur jusqu'au cœur de la vie quotidienne romaine, à la découverte de la ville et de ses habitants il y a près de 2 000 ans.



Ecrit par le 3 novembre 2025



: Les Arènes de Nîmes, amphithéâtre le mieux conservé du monde romain. Crédit : Arènes de Nîmes

Les Arènes, l'emblème de la ville

Incontournable de la ville de Nîmes, le Pass Romanité donne également accès aux Arènes. Ce monument emblématique est l'amphithéâtre le mieux conservé du monde romain. Au cœur de la vie nîmoise, il accueille encore aujourd'hui de nombreuses manifestations, dont des concerts tout au long de l'été. La construction de l'édifice date de 90 après J-C. Sa fonction première était déjà à l'époque tournée vers le divertissement de la population avant qu'il ne devienne par la suite un refuge pour la population afin de faire face aux invasions.



Des visites autoguidées sont disponibles en son sein ainsi que des alcôves multimédias consacrés à l'histoire de la tauromachie ou encore des gladiateurs.



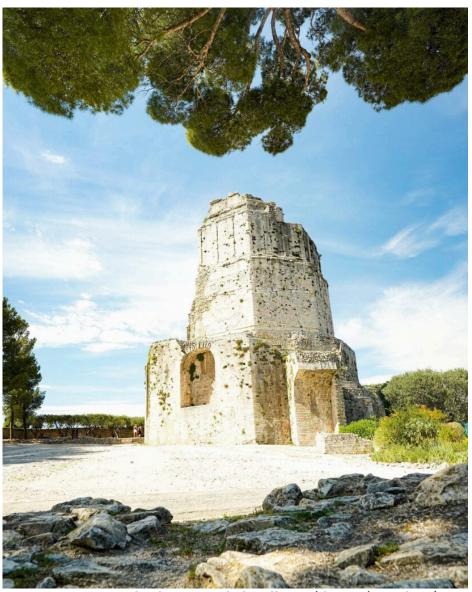
La Maison Carrée, candidate à l'Unesco. Crédit : Antoine Jézéquel

La Maison Carrée, candidate à l'UNESCO

La Maison Carrée, dont la construction démarre en 25 avant JC sous le règne de Philippe Auguste, et ne s'achèvera qu'en l'an 14 (après JC), est un temple romain destiné au culte impérial du temps d'Auguste. L'édifice vient de rouvrir ses portes après 9 mois de fermeture pour rénovation et présente une nouvelle scénographie. La Maison Carrée est actuellement candidate pour son inscription sur la liste du Patrimoine Mondial de l'UNESCO. Une réponse attendue en juillet 2023 qui viendrait mettre en lumière ce joyau de la Rome Antique, présenté comme « le cœur battant de Nîmes.»



Ecrit par le 3 novembre 2025



La Tour Magne sur les hauteurs de la ville. Crédit : Arènes de Nîmes

La Tour Magne pour prendre de la hauteur

La Tour Magne est la plus haute et la plus prestigieuse tour de l'enceinte romaine. Sa hauteur n'a fait que varier au fil du temps, passant initialement de 18 à 36 mètres. Elle fait aujourd'hui 32 mètres et offre un panorama unique sur la ville. Pour s'y rendre, il faut traverser les jardins de la Fontaine, autre haut lieu de la vie nîmoise. La Tour Magne est classée au titre des monuments historiques depuis 1840. De quoi prendre un peu de hauteur sur l'histoire de la Cité gardoise.

Après une journée de visite, rien de mieux que de prendre la route et aller se rafraîchir dans les gorges du Gardon. De quoi apercevoir le Pont du Gard et continuer un peu ce voyage à travers l'histoire...

Informations pratiques : Pass Romanité : Billet valable 3 jours à partir de la date d'achat. Un seul billet à



acheter dans n'importe lequel des quatre sites et qui permet de bénéficier d'un accès coupe-file au Musée de la Romanité et aux Arènes. 17 euros en tarif plein, $13 \in (réduit, sous conditions), 9 \in (7/17 ans)$. Forfait famille (2 adultes + 2 enfants 7/17 ans) : $48 \in .$

Antoine Jézéquel du Réveil du midi pour Réso Hebdo Eco

Prolongez l'été avec un Vaucluse plus vrai que nature



Destination culturelle, patrimoniale et gastronomique déjà mondialement reconnue, le Vaucluse s'affirme aussi comme une desdestinations 'nature' tendance de l'Hexagone. Un



véritable plébiscite pour ce département alliant grands espaces et pratique des loisirs de plein air. Découverte de ce Vaucluse encore plus séduisant alors que l'automne arrive.

Pour beaucoup, le Vaucluse est avant tout une terre d'Histoire avec ses nombreux sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco: le Palais des Papes, le célèbre pont Saint-Bénezet où l'on y danse tous en rond, les 4,33 km de remparts d'Avignon ainsi que le Théâtre antique et l'Arc de triomphe d'Orange. C'est aussi une terre de culture avec le Festival d'Avignon, le plus grand festival de théâtre francophone de la planète (plus de 1 600 spectacles lors de l'édition 2022), ou bien encore les Chorégies d'Orange, le plus ancien festival lyrique du monde créé en 1869. C'est encore une terre de gastronomie et d'art de vivre (8 crus des Côtes-du-Rhône dont l'emblématique Châteauneuf-du-Pape), près d'une vingtaine de tables étoilées et l'un des premiers producteurs agricoles de cerises, melons, truffes, fraises, raisins de table, figues, pommes, poires... produits sous toutes formes de labels garantissant leur qualité (AOP, IGP, Bio, AOC).

Mais le Vaucluse, a toujours été aussi un département 'nature' que les Français découvrent – ou redécouvrent – à nouveau. Loin des dérives du tourisme de masse, ce territoire est ainsi la destination verte ayant enregistré les plus fortes demandes en France parmi les grandes plateformes de réservation en ligne sur internet depuis les vacances de Pâques. Tout cela grâce à une offre à taille humaine respectueuse de son environnement.



Ecrit par le 3 novembre 2025



Le Vaucluse offre 3 000 km de sentiers de randonnées balisés sur les contreforts du Ventoux mais aussi au cœur des vignes, des champs de lavandes et des plus beaux villages de France. ©Thomas O'Brien-VPA

A pied ou à vélo mais toujours à taille humaine

À tout seigneur, tout honneur : le Ventoux – et son nouveau Parc naturel régional – illustre cette offre nature. Que ce soit sur ses flancs ou sur ses routes, le géant de Provence a de quoi satisfaire les amateurs de grand air. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si plus de 155 000 cyclistes ont gravi l'an dernier ses 1910 mètres, soit 35 000 de plus que l'année précédente. Que les moins aguerris se rassurent il existe plus de 40 circuits balisés pour arpenter le Vaucluse à vélo, en VTT ou en vélo à assistance électrique. Le tout adossé au réseau 'La Provence à vélo' (www.provence-a-velo.fr) qui regroupe plus de 400 professionnels (location, transport, accompagnement, mais aussi hébergement et restauration) afin de réserver le meilleur accueil à ces visiteurs à deux roues.

Même philosophie, pour les randonneurs qui arpentent les chemins de Vaucluse. Entre balades au cœur des vignobles, des champs de lavandes et découverte des villages, dont 7 figurent parmi les 168 plus beaux villages de France, le Vaucluse offre 3 000 km de sentiers balisés au sein d'une soixantaine de



circuits de différentes difficultés.

Après l'effort, le réconfort

Au final, que ce soit sur les contreforts du Luberon, les forêts des Monts de Vaucluse ou au bord des rivières s'écoulant de Fontaine-de-Vaucluse jusqu'à la plaine des Sorgues, les amoureux de la nature pourront se 'requinquer' grâce à une très large offre œnotouristique. En Vaucluse, quoique l'on fasse, les bons vins comme les bonnes tables ne sont jamais très loin.

Laurent Garcia de l'Echo du Mardi pour Réso Hebdo Eco



©Thomas O'Brien-VPA

Télévacances : Et si on restait ?

« Avant je disais que je travaillais à Paris et que je passais mes week-ends dans le Luberon, nous expliquait un grand producteur audiovisuel français. Aujourd'hui, je dis que j'habite en Vaucluse et que je 'monte' à Paris 3 ou 4 jours par semaine pour mes activités. »



Comme lui, ils sont de plus en plus nombreux à avoir choisi le Vaucluse pour s'y installer. Un besoin de nature ayant déjà débuté avant le Covid mais que la crise sanitaire n'a fait que renforcer. Il faut dire que le Conseil départemental de Vaucluse a eu la bonne idée d'accélérer le déploiement du réseau de fibre optique sur son territoire. Ainsi, depuis fin 2021, la zone d'intervention publique est désormais couverte à 100%, avec 10 ans d'avance, par le réseau Très haut débit (THD) faisant du Vaucluse le département de la Région Sud le plus avancé en la matière et l'un des plus en pointe au niveau national. De quoi inciter de nombreux visiteurs à envisager une installation pérenne pour améliorer leur qualité de vie. Le tout à 2h40 de Paris ou 1h de Lyon en TGV.

Les infos pratiques

- Les 60 circuits de randonnées pédestres en Vaucluse : https://www.provencequide.com/randonnee-pedestre/offres-100-1.html
- Le guide des activités de plein air en Vaucluse : https://app.avizi.fr/fichiers/preview/5d10df9c858f8/5471-433
- Le Vaucluse à vélo : https://www.provence-a-velo.fr/
- L'oenotourisme en Vaucluse : https://www.provenceguide.com/choisir-ses-activites/vins-et-vignobles/

Découvrir la Seine à vélo



Ecrit par le 3 novembre 2025



La Seine à Vélo, itinéraire cyclable de 420 kilomètres, démarre à Notre-Dame de Paris, suit la Seine jusqu'à la mer, traverse des communes et paysages variés. Alors que le cyclotourisme a la cote, cet itinéraire ouvert en 2020 séduit jusqu'aux États-Unis.

Relier Paris à la mer à bicyclette : c'est la promesse de la Seine à vélo, 420 km d'itinéraire cyclable, inauguré en octobre 2020. Ce parcours propose de rejoindre Le Havre ou Deauville depuis la capitale, avec la Seine comme fil conducteur. Deux régions (Île-de-France et Normandie), huit départements (Paris, Seine-Saint-Denis, Hauts-de-Seine, Yvelines, Val d'Oise, Eure, Seine-Maritime et Calvados) et plus de 130 communes sont traversés par ce tracé. De quoi découvrir toute une palette de paysages.

Des paysages que les quinze territoires engagés dans cette démarche veulent mettre en avant pour faire rayonner le patrimoine culturel, naturel, historique ou encore industriel de la vallée de la Seine. Et ça fonctionne : la Seine à vélo a été récemment classée parmi les 25 destinations incontournables en 2022 par National Geographic et figure dans les 52 destinations à visiter en 2022 par New York Times.



Ecrit par le 3 novembre 2025



Les cyclistes roulent sur les traces de Claude Monet avec Giverny comme point d'étape. © David Darrault

Le parvis de la cathédrale Notre-Dame de Paris lance le top départ de l'aventure sur La Seine à vélo. Dans la région Île-de-France, l'itinéraire passe par Chatou, Conflans-Sainte-Honorine, Mantes-la-Jolie et la Roche-Guyon. De ce village du Val-d'Oise, l'itinéraire se poursuit en Normandie pour mettre le cap sur Vernon. C'est sur les traces de Claude Monet que les cyclistes roulent, avec Giverny comme point d'étape. La visite de la maison et du jardin de Claude Monet est un incontournable, tout comme le Musée des impressionnismes. De Vernon, les couleurs impressionnistes planent encore jusqu'aux Andelys, où le Château Gaillard dévoile l'histoire médiévale normande et offre un somptueux panorama sur la vallée de la Seine.

C'est ensuite dans un environnement pittoresque qu'évolue les voyageurs. Ils pédalent avec les paysages de falaises dominant la Seine comme décor. Cette étape conduit au village de Poses, ancienne cité batelière dont l'histoire se découvre au Musée de la Batellerie. Avant de rejoindre Rouen, Pont-de-l'Arche avec son abbaye de Bonport ainsi qu'Elbeuf et sa Fabrique des Savoirs sont à découvrir au fil des kilomètres. La traversée de la forêt de La Londe Rouvray sonne l'arrivée dans la capitale normande remplie d'histoire où il fait bon déambuler dans son cœur médiéval préservé.



Ecrit par le 3 novembre 2025



La cathédrale Notre-Dame-de-Rouen se situe en plein cœur de la capitale normande. © David Darrault

Depuis Rouen, direction La Bouille! Les clochers de la capitale normande laissent place aux grues du premier port exportateur de céréales d'Europe, avant de s'effacer pour dévoiler les villages de grès et colombages typiques de Normandie. Les cyclistes pédalent au cœur du Parc naturel régional des boucles de la Seine. Pour rejoindre La Bouille, sur l'autre rive de la Seine, pas de pont mais un bac, une tradition fluviale qui perdure en Seine-Maritime. Classé sixième lors de la dernière édition du Village préféré des Français, La Bouille est un charmant village qui a su séduire Turner, Sisley ou encore Gauguin.



Ecrit par le 3 novembre 2025



La Bouille a été classé 6e au Village préféré des Français sur France 2. © David Darrault

Après la route des impressionnistes, le parcours emprunte la route des fruits. Les voyageurs circulent entre les vergers de pommes, de poires, de prunes, de groseilles... Sur le chemin, les passionnés d'histoire pourront faire une halte au Château du Taillis et son musée Août 1944 à Duclair. Après avoir traversé une nouvelle fois la Seine, les cyclistes découvriront « la plus belle ruine de France » selon Victor Hugo : l'abbaye de Jumièges, l'une des plus anciennes et remarquables abbayes bénédictines de Normandie.



Ecrit par le 3 novembre 2025



L'itinéraire propose deux arrivées, dont l'une s'effectue au Havre, ville classée au patrimoine mondial de l'Unesco. © David Darrault

Pour finir le parcours, il faut faire un choix : poursuivre le voyage sur la rive droite vers Le Havre ou sur la rive gauche vers Deauville. Pour rejoindre Le Havre, la Seine à vélo se poursuit sur une ancienne voie ferrée jusqu'à Caudebec-en-Caux, et emmène les amateurs de la petite reine à Villequier, lieu de résidence de la famille Hugo et Vacquerie. Une route rejoint ensuite Lillebonne qui abrite un musée retraçant l'histoire gallo-romaine de la ville. Pour la dernière étape avant d'atteindre Le Havre, les voyageurs se faufilent sous l'impressionnant pont de Tancarville, une œuvre architecturale suspendue à 123 mètres de hauteur qui fut le premier franchissement de la Seine entre Rouen et Le Havre. Falaises, champs et paysages industriels accompagnent les voyageurs vers leur destination. Avant de découvrir Le Havre, inscrite au patrimoine mondial de l'Unesco, Harfleur et ses maisons médiévales méritent le détour! En fin de parcours, jusqu'à la plage du Havre, les cyclistes accompagnent le fleuve qui se jette dans la Manche.

Chloé Guérout

Ecrit par le 3 novembre 2025



Pratique

Afin de préparer au mieux l'itinéraire, les cyclistes peuvent se rendre sur le site de La Seine à vélo (laseineavelo.fr) qui répertorie toutes les étapes (12 pour Le Havre et 13 pour Deauville). Le guide La Seine à vélo, de Paris à la mer, est disponible en librairies aux éditions Chamina (15€).



Moselle : Le château des 'Trois frontières'



Construit à la fin du Moyen Age, le château de Malbrouck est le seul château du XV^{ème} siècle intégralement conservé en Lorraine. Depuis sa position dominante surplombant la vallée de Manderen, il a fière allure avec ses hautes murailles et ses quatre tours d'angle. Depuis son rachat par le Conseil départemental de la Moselle, il est devenu un des atouts majeurs du tourisme régional.

Perché sur sa colline, il domine de ses tours carrées la vallée en contrebas et le village de Manderen. Ici, nous sommes tout au nord du département de la Moselle, à deux pas du Luxembourg et de l'Allemagne, une région marquée par les guerres, le flux et le reflux des frontières. Et qui explique bien sûr la présence d'une telle forteresse. Le Château de Malbrouck est aujourd'hui un des fleurons du patrimoine



Ecrit par le 3 novembre 2025

touristique en Moselle. Le Conseil Départemental, qui mène une politique active de valorisation du patrimoine, a acquis cette forteresse en 1975. Il y a engagé de longs travaux de restauration qui se sont terminés au cours de l'été 1998. La somme investie a représenté cent millions de francs à l'époque, soit plus de 15 millions d'euros. Après cette intense période de réhabilitation, le site a été ouvert pour la première fois au public le 5 septembre 1998. L'exposition inaugurale avait été organisée sur le mythe de la Toison d'Or. Plusieurs expositions prestigieuses y ont été par la suite organisées : « les Dragons » en 2005, Niki de Saint-Phalle en 2010, Robert Doisneau, en 2011, Ben en 2012, Georges Brassens en 2013, « Samouraïs et Chevaliers » en 2015, Les Héros dessinés, « de la Guerre de Troie à la Guerre des Étoiles » en 2017, « Les 70 ans du Journal – Tintin, les jours heureux » en 2018, « Hergé, une vie, une œuvre » en 2019. Enfin « Astérix l'Européen » qui a remporté un vif succès, en 2021.

Mais pour mieux connaître les riches heures de cet édifice si particulier, remontons dans le temps... En l'an 1414, Arnold IV de Sierck demande au Duc de Lorraine l'autorisation de bâtir une demeure sur la colline surplombant le village de Manderen. Édifié à partir de 1420, le château est le témoin de nombreux événements qui ont marqué l'histoire de ce côté-ci et de l'autre côté de la frontière. Hélas, il n'échappe pas aux ravages de la Guerre de Trente Ans, début XVIIème siècle. Il n'est plus que ruines et désolation. D'importants travaux de reconstruction sont ensuite entrepris. Il prend alors le nom de château de Malbrouck, dû aux fameux John Churchill, duc de Marlborough. Celui qui « s'en va-t'en guerre », comme le chante la comptine. Notre homme y avait établi son quartier général lors de la Guerre de Succession d'Espagne. Marlborough, dont le nom est difficile à prononcer dans ces contrées de langue germanique, était devenu, par le truchement des transcriptions écrites et surtout orales, Malbrouck. Pour l'histoire, il faut savoir que ce célèbre John Churchill est un ancêtre du nom moins célèbre Winston Churchill !





En 1930, le château est classé Monument historique. En 1975, il est acquis par le Département de la Moselle. S'en suit une longue période de restauration jusqu'à sa réouverture en 1998. © CD 57

Un chantier colossal

Passent trois siècles et, en 1930, le château est classé Monument historique. En 1975, il est acquis par le Département de la Moselle. De nombreux travaux de restauration sur une surface de bâti d'environ 1500 m² sont entrepris de 1989 à son ouverture au public en 1998. Il constitue par son ampleur et sa durée, le deuxième plus important chantier portant sur un Monument Historique en France. Un travail d'études préparatoires colossal a été mené pour respecter la charte de Venise qui définit les principes de restauration d'un monument.

Le château possède quatre tours : la Tour de la Lanterne, la Tour de la Sorcière, la Tour du Rocher Chauve et la Tour des Dames. Cette dernière possédant la particularité d'être ronde à pan coupé. Chacune est flanquée d'une tourelle d'escalier. Les quatre tours sont reliées entre elles par des murs de courtine d'une hauteur de 12 à 18 m. Dans la cave, les fouilles archéologiques ont révélé la présence de plomb, de mercure et d'antimoine. Des éléments qui laisseraient penser que certains habitants du lieu auraient pu pratiquer l'alchimie. La Tour des Dames est certainement la plus ancienne du château. Construite sur un rocher plus stable, elle était la mieux conservée. Elle est la seule à posséder un dispositif militaire efficace avec des mâchicoulis.

Déambuler dans les différentes parties de ce bel édifice est une vraie découverte. Le travail accompli par les artisans est admirable. La vue des remparts sur les vallées environnantes, sur le Pays des Trois Frontières, est exceptionnelle. D'où le succès en matière touristique qui ne se dément pas depuis presque 25 ans maintenant : depuis son ouverture, cet endroit emblématique du tourisme mosellan a accueilli plus de 1 500 000 visiteurs

Dominique Péronne

L'expo de l'été : une rétrospective 'René Goscinny'

Astérix, Lucky Luke, Iznogoud, le Petit Nicolas, les Dingodossiers... Ces bandes dessinées font désormais partie de notre patrimoine culturel. Si beaucoup ont déjà fait l'objet d'une exposition, ce n'était jusqu'à présent pas le cas du travail de scénariste de René Goscinny. Pour la première fois, une rétrospective inédite révèle les secrets de fabrication de celui qui a marqué à jamais l'art de la bande dessinée. De ses péripéties américaines à ses collaborations étroites avec les plus grands artistes du 9ème art de son temps, tels Albert Uderzo, Morris ou encore Gotlib, ce sont plus de deux décennies d'écriture que retrace cette exposition exceptionnelle. Une période au cours de laquelle René Goscinny a imaginé plus de 450 scénarios de bande dessinée. Elle met en avant également les ressorts de son écriture, la justesse de ses dialogues, l'équilibre entre les personnages et un sens du découpage et des rebondissements imparable. Enfin, le parcours à la découverte du travail de Goscinny se penche sur l'un des aspects les moins connus de sa carrière. A savoir son implication dans la lutte pour les droits d'une profession aux contours encore flous. Un combat qui a contribué à la reconnaissance de la bande dessinée comme un art à part entière. Exposition à voir jusqu'au 13 novembre 2022



Ecrit par le 3 novembre 2025



L'Exposition Goscinny au Château de Malbrouck. © Guillaume Ramon

Informations pratiques

Château de Malbrouck, 57480 Manderen-Ritzing - 03 87 35 03 87 - <u>www.chateau-malbrouck.com</u> - malbrouck@moselle.fr

Horaires d'ouverture 2022

Ouverture du 9 avril au 25 novembre.

Avril, mai juin, septembre, octobre, novembre, du mardi au vendredi de $10\,h$ à $17\,h$ et de $10\,h$ à $18\,h$, les week-ends et jours fériés.

Juillet-août : du mardi au dimanche de 10 h à 18 h.

Fermé le 1er novembre.

Tarifs

Plein tarif : 7€. Réduit : 5€. Gratuit pour les moins de 16 ans. Possibilité d'acheter les billets en ligne.

Accessibilité aux personnes handicapées

L'accès aux personnes malentendantes et malvoyantes est réalisable à l'occasion de presque toutes les manifestations. En revanche, l'accueil des personnes en fauteuil roulant est uniquement possible dans quelques espaces : la première tour qui dispose d'un ascenseur, le rez-de-chaussée de la tour du Rocher Chauve où se trouvent un espace d'exposition, la taverne, certaines salles de réception et les toilettes.



Attention, les espaces de visites du château sont difficiles d'accès pour les poussettes.

Se restaurer et se loger

Hôtel-Spa cinq étoiles 'Le Domaine de la Klauss' à Montenach, labellisé 'Relais et Château'. 28 chambres de grand confort. 2 Impasse du Klaussberg, 57480 Montenach. 03 82 83 19 75. www.domainedelaklauss.com

L'Aven d'Orgnac, un site singulier à vocation plurielle



Découvert en Ardèche et exploité depuis la fin des années Trente, labélisé Grand site de France depuis 2004, l'Aven d'Orgnac propose aux visiteurs une multitude d'expériences à vivre en

Ecrit par le 3 novembre 2025

surface comme dans les entrailles de la terre, que ce soit au cœur de la grotte aménagée la plus profonde de France comme au musée de la préhistoire voisin ou au travers les sentiers de randonnées qui serpentent au milieu de la forêt de chênes verts qui tapissent la région.

Descendre en rappel, suspendu à une corde, à travers l'entrée naturelle comme le fit son inventeur, Robert de Joly, en 1935, ou plus simplement, emprunter les 720 marches qui permettent d'atteindre une profondeur de 120 mètres ... Découvrir les secrets cachés de la grotte en parcourant la via-corda qui longe les parois de la plus profonde cavité naturelle aménagée de France ... Déguster (les mardis et jeudis) dans l'intimité des profondeurs les meilleurs crus de la région, précieusement conservés à une cinquantaine de mètres sous terre à une température et à un niveau d'humidité constants ... Faire plus ample connaissance avec nos ancêtres de la préhistoire et s'initier à l'art délicat de tailler des silex, d'allumer un feu en frottant deux brindilles l'une contre l'autre ... Tenter de fabriquer des bijoux ou bien encore de chasser à la sagaie sont quelques unes des nombreuses activités qu'il est possible de vivre sur le site de l'Aven d'Orgnac. Et elles sont loin d'être les seules. Découvrir la faune et la flore locale en empruntant un des nombreux sentiers balisés au cœur de la garrigue et à l'ombre des chênes caractéristiques de ce pays, situé à la frontière de l'Ardèche méridionale et du Gard, est également possible tout comme il possible de partir à la découverte de la Baume de Ronze, un endroit préservé jadis peuplée par des tribus primitives distant de quelques centaines de mètres, ou bien encore de se lancer dans une chasse au trésor en attendant le soir venu, d'assister, en plein air, à une représentation de Dom Juan, version Molière...







© Frédéric Rolland

Labélisé Grand Site de France depuis 2004 et qualité Tourisme, titulaire de trois étoiles au guide vert Michelin, l'Aven d'Orgnac offre à ses visiteurs une multitude d'expériences à vivre au cœur d'un environnement protégé, préservé, riche en émotions, à commencer par la grotte en elle-même. Véritable chef d'œuvre de la nature, la cavité qui offre une hauteur sous plafond de près de 60 mètres propose en effet une très grande variété de concrétions subtilement mises en valeur par un spectacle son et lumière qui en renforce la majestuosité. Vestiges de temps immémoriaux, palmiers géants, piles d'assiettes, buffets d'orgues, draperies et autres colonnes de calcite se dévoilent sous leurs plus beaux atours et illustrent à merveille 100 millions d'années d'histoire géologique.



© Frédéric Rolland

À quelques mètres de la sortie de l'ascenseur qui permet de remonter des froides abymes (12° en permanence) sans le moindre effort, le musée de la préhistoire offre, lui, un face-à face saisissant avec nos très lointains ancêtres dans une muséographie qui offre aux visiteurs une approche moderne et ludique de la préhistoire via notamment la mise à disposition du public de nombreuses tables tactiles et bornes interactives mais aussi de nombreuses maquettes, matériels et scénettes reconstituées. Les plus



Ecrit par le 3 novembre 2025

hardis auront le loisir de renouer avec des gestes oubliés, ceux pratiqués il y a quelques milliers d'années quand l'homme, prenant conscience de ses capacités, des richesses et des dangers qui l'entouraient, a commencé à vouloir domestiquer, apprivoiser son environnement. Une journée complète n'est pas de trop pour profiter pleinement d'un site qui nous replonge dans nos origines et qui pourtant, est plus que jamais ancré dans l'avenir.

Frédéric Rolland



© Frédéric Rolland

Côté pratique

Située à une vingtaine de kilomètres de Vallon Pont d'Arc sur la commune d'Orgnac l'Aven, aux limites de l'Ardèche et du Gard, le site - accessible aux personnes à mobilité réduite, y compris la grotte - est ouvert sans interruption tous les jours du 1^{er} février au 15 novembre et durant les vacances de Noël de 9h30 à 19 heures. Les tarifs - qui englobent la visite guidée de la grotte d'une durée d'une heure, l'accès au musée de la préhistoire et la participation aux différents ateliers thématiques - vont de 14,90€ pour un adulte à 9,90€ pour les 6-14 ans. Compter 11,90€ pour les étudiants, demandeurs d'emploi et familles nombreuses dès trois enfants. Possibilité de pique-niquer et de se restaurer sur place. Parking ombragé



et gratuit. Aire de jeux. Plus d'infos et réservation : www.orgnac.com